



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2010.1298**

Séance publique du

16 décembre 2010

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20101216-12878- DE-1-1_0
Date de signature : 17/12/10
Date de réception : vendredi 17 décembre 2010
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITE ✓</p>

**OBJET : PRINCIPE DE MISE EN VENTE AUX ENCHÈRES EN LIGNE DES BIENS MOBILIERS
REFORMES DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE**

Le 16/12/10 à , le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le Vendredi 10 Décembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jacques AGOPIAN à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Lucien AMBROGIANI à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Chantal DAVENNE, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Fatima DRAOUZIA, M. Robert FOUQUET à M. Eric CHEVALIER, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à M. Francis TAULAN, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Jean CHORRO, M. Christian LOUIT à M. Gérard GERACI, Mme Reine MERGER à M. Alexandre GALLESE, Mme Catherine RIVET-JOLIN à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

M. Yannick DECARA, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Liliane PIERRON, M. Jules SUSINI

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



01.10

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques
Département Voirie Nettoyement - Garage
Direction Nettoyement Garage

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16/12/10

RAPPORTEUR : M. Gérard BRAMOULLÉ
CO-RAPPORTEUR(S) : M. Robert FOUQUET

Politique Publique : GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : PRINCIPE DE MISE EN VENTE AUX ENCHÈRES EN LIGNE DES BIENS MOBILIERS REFORMES DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Les activités des services de la Ville conduisent à la réforme régulière de divers matériels ou mobiliers devenus obsolètes.

La vente par enchères en ligne est une alternative désormais autorisée aux ventes aux enchères organisées par les services des Domaines. Pour valoriser et recycler ce matériel, il est envisagé de le mettre en vente “ par enchères en ligne ”.

Concerné chaque année par la mise en réforme d'un certain nombre de véhicules, le Garage municipal propose d'intégrer ce dispositif de vente en ligne et de soumettre à l'Elu délégué, préalablement à la mise en vente, une liste du matériel proposé aux enchères avec indication des prix de mise de départ.

Le site de ventes sera ouvert à toute personne (particulier, professionnel, association et collectivités) préalablement inscrite.

Le principe de vente en ligne s'appuie sur l'achat par le Garage d'un droit d'accès au site spécialisé (environ 1.000 €) et sur le versement à l'opérateur d'un pourcentage sur les produits vendus (< à 8%). Des sessions de formation peuvent être dispensées au gestionnaire des mises en vente au Garage municipal. Les conditions générales de ventes seront précisées lors du choix du prestataire.

Ces ventes pourront générer une source de recettes en toute transparence puisqu'elles seront conclues avec le plus offrant.

Le bien est acquis en l'état, remis à l'acquéreur une fois le paiement effectif sur les crédits de la Ville par virement bancaire uniquement.

Les recettes des ventes seront inscrites sur les lignes prévues à cet effet au budget principal.

Un compte rendu annuel faisant état des dites recettes sera communiqué au Conseil Municipal.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire à adopter le principe de vente par enchères en ligne de mobiliers et matériels réformés,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents inhérents à cette affaire,
- **PROCEDER** aux consultations requises,
- **AUTORISER** l'Elu délégué à valider préalablement à la mise en ligne des biens, la liste exhaustive déterminant la nature, le nombre et le montant de la mise à prix.

2010.1298 - PRINCIPE DE MISE EN VENTE AUX ENCHÈRES EN LIGNE DES BIENS MOBILIERS REFORMES DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE

Présents et représentés	: 51
Présents	: 38
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : Vendredi 17 Décembre 2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**